

MICHEL FOUCAULT

Lumières sur *Surveiller et punir*

Lorsque paraît en 1975 *Surveiller et punir*, cela fait déjà plusieurs années que Michel Foucault s'intéresse au monde carcéral, à son histoire, à son architecture,

à son rôle dans la société. En effet, dès 1970, il contribue à la mise en place d'un groupement d'information sur les prisons (GIP) destiné à réaliser des enquêtes sur les conditions de vie des prisonniers, basées en grande partie sur les témoignages des condamnés. Son livre est ensuite pour lui l'occasion de fournir une réflexion sur l'histoire de la sanction, l'invention de la prison, son utilité et son impact sur la sphère sociale. Il considère ainsi que la suppression du châtiment corporel et la mise en place de la détention sont en réalité liées avec l'exercice du pouvoir sur les individus. La prison incarnerait alors non plus une sanction physique mais une sanction morale du criminel en le privant de sa liberté. La peine revêt alors un caractère correctif et disciplinaire, et le lieu qui la symbolise devient la prison. Son architecture en panoptique en permettant une surveillance de chaque instant a pour visée finalement de «redresser les corps».

Mais Michel Foucault explique par la suite l'échec de la prison. Mettre à l'écart les prisonniers du reste de la population ferait apparaître une nouvelle forme de criminalité. En effet, la prison va désigner une délinquance particulière : celle qui doit être enfermée pour être contrôlable par les autorités. Considérée comme dangereuse, la population carcérale est de plus en

plus montrée du doigt par la violence de certains faits divers avec, comme conséquence, d'une part la confusion des crimes, et d'autre part, l'utilisation politique de la répression. Il souligne également qu'en tant qu'institution, la prison devient un lieu d'observation pour la criminologie, comme «ethnologie des civilisations de malfaiteurs». La portée de ce livre est aujourd'hui controversée. Si certains considèrent que Michel Foucault a été visionnaire en décrivant la transformation du pouvoir de punir en un processus de diagnostic et d'appréciation du «degré de dangerosité», avec le rôle accru de l'expert, d'autres ne retiennent que l'approche qualifiée de structuraliste de cet essai. Michel Foucault, en considérant l'institution comme organisme de contrôle, n'aurait pas pris en compte la complexité des relations humaines. Quarante ans après, les problématiques de *Surveiller et punir* sont toujours d'actualité. **P. C.**

Michel Foucault est né à Poitiers en 1926, mort en 1984. *L'Actualité* lui a consacré deux dossiers (n° 51, janvier 2001, et n° 72, avril 2006). Signalons le livre issu d'un colloque pluridisciplinaire organisé par l'Université de Poitiers en 2006 : *Michel Foucault. Savoirs, domination et sujet* (PUR, 2008).

N° 88 LE PÈRE PEINARD, paraît le Dimanche 26 Juin 189



Le chat-fourré Van Cassel, avocat-bécheur, fusillier de tous et pourvoyeur de guillotine.

Justice et sociétés rurales

Frédéric Chauvaud, Yves Jean et Laurent Willemez se sont associés pour diriger un ouvrage à paraître aux Presses universitaires de Rennes en mai : *Justice et sociétés rurales. Du XVI^e au XIX^e siècle*. L'historien, le géographe et le sociologue cherchent à réaliser une «approche plus globale» de la justice dans les campagnes – traitée jusqu'ici uniquement de manière sporadique. Un peu à la manière d'Alain Corbin qui a renouvelé l'historiographie de la violence rurale dans le célèbre *Village des cannibales*. Ils tentent de donner une définition à cette notion complexe de justice. C'est le «premier besoin des peuples» mais aussi une «distribution spatiale», «un agencement de juridictions», un «ensemble de pratiques»...

Sous l'Ancien Régime, la justice passe prioritairement par les voies «informelles»

de la communauté villageoise. «Élastique ou flexible», c'est bien souvent «la recherche d'une solution juste ou équitable» qui prime. Elle s'exerce par un dégradé d'actions de la plus violente – sans pour autant la légitimer (meurtre) – à la plus pacifique (médiation, alternatives de règlements). Cette notion de justice représente aussi «l'égalité des chances intégrée à l'idée républicaine». Enjeu d'hier et d'aujourd'hui, la question de l'inégalité géographique des sociétés rurales se pose. L'école est un exemple des difficultés rencontrées : de son implantation dans les villages au XIX^e siècle à la réorganisation de la carte scolaire. L'étude des usages du droit dans une «perspective territoriale» est l'une des originalités de ce livre.

L'étude sur le temps long met en exergue la césure révolutionnaire qui instaure la

«justice de proximité», pour «une justice pour tous» : l'aller-retour au chef-lieu judiciaire doit pouvoir se réaliser dans la journée. Dès le XIX^e siècle, la «justice officielle» exercée à la ville vient s'immiscer dans celle de la campagne en lui proposant des moyens mais aussi des modèles. Le notaire ou encore le bourgeois jouent le rôle de «passeur».

La perception et les représentations de cette justice participent à l'histoire des mentalités qui est nécessaire à la compréhension de certains jugements et évolutions du milieu juridique mais aussi des mouvements sociaux.

Le monde rural, en proie aux changements, aujourd'hui confronté à d'autres conflits entre nouveaux arrivants, aménageurs, industriels, etc., peut trouver des solutions d'apaisement dans ce livre. **C. C.**